



Litige assurance suite accident moto avec tiers responsable

Par **letti**, le **07/02/2016** à **10:05**

bonjour,

le 3 janvier 2015 j'ai été percuté par un sanglier à moto alors qu'il y avait une battue en cours. 5 jours d'hôpital pour 2 fractures au bassin, trauma crânien avec perte de connaissance, trauma épaule, main, dermabrasions genou.

Au début tout était simple puisque le président de l'ACCA a donné le N° de police de leur société de chasse. Mais courant mars 2015, l'assurance de l'ACCA s'est retournée contre le propriétaire des chiens qui courraient derrière le sanglier. Depuis les 2 assurances se "renvoient la balle" et je n'ai reçu aucune indemnisation. J'ai fait appel à une avocate. Elle est arrivée à avoir une expertise médicale en référé, avec un médecin expert auprès de la cour d'appel de Valence qui doit avoir lieu jeudi 11 février 2016. (c'est vrai, c'est un peu court pour répondre...)

Est-ce que vous pensez que mon problème va se "décanter" rapidement, maintenant qu'il y a une expertise ?

Merci de me faire entrevoir une éclaircie... Cordialement